

Émigrer sans perdre sa profession

Pierre Moreau^{1,2}, B.Pharm., Ph.D., Diane Lamarre^{3,4}, B.Pharm., M.Sc.

¹Doyen, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

²Professeur titulaire, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

³Présidente, Ordre des pharmaciens du Québec, Montréal (Québec) Canada;

⁴Professeure titulaire de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Reçu le 15 août 2013; Accepté après révision le 23 août 2013

Faire le choix d'aller poursuivre sa vie dans un autre pays n'est pas toujours facile. Il y a parfois des événements, comme des conflits armés ou des changements socio-économiques importants, qui favorisent le départ de certains individus, mais pas toujours. Nous aspirons tous à réaliser nos ambitions professionnelles pour avoir le sentiment du devoir accompli. Par contre, et les médias nous le rappellent souvent, émigrer tout en maintenant ses acquis professionnels représente un sérieux défi.

En effet, les normes de pratique, le cadre législatif, certains choix sociétaux et les besoins de la population ne sont pas toujours les mêmes d'un pays à l'autre, et c'est très certainement le cas pour la pratique de la pharmacie. C'est donc un élément majeur qui préoccupe les immigrants. Pourtant, une société d'accueil a beaucoup à gagner en permettant à un professionnel de venir s'y établir. La formation a déjà été subventionnée par un autre État, et la personne a pu, dans plusieurs cas, y obtenir une certaine expérience. Par contre, et c'est l'envers de la médaille, nous souhaitons ardemment que la pratique du candidat soit comparable à celle attendue des diplômés de notre pays, et ce, pour des motifs de protection du public.

En Amérique du Nord en général et au Canada en particulier, la pratique doit intégrer les soins pharmaceutiques et une surveillance étroite de l'ensemble de la thérapie médicamenteuse, ce qui implique de nombreux échanges avec les autres professionnels de la santé. D'ailleurs, le Conseil de discipline et les tribunaux supérieurs sont venus, au cours des dernières années, rappeler à quelques reprises aux pharmaciens leurs grandes responsabilités à cet égard. Or, il faut être conscient que, dans la majorité des pays, cette surveillance étroite appartient aux médecins.

Par le passé, et tel que le décrit l'article de Burelle et coll., l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) imposait un ensemble de cours aux pharmaciens étrangers diplômés qui souhaitaient exercer leur profession au Québec¹. Ces derniers pouvaient soit suivre ces cours qui se donnaient à l'Université de Montréal ou à l'Université Laval, soit être intégrés aux cohortes de bacheliers en pharmacie déjà constituées, ce qui ne concernait que peu de pharmaciens étrangers (six à Montréal et deux à Québec). Ces quelques « étudiants » étaient donc insérés dans une courtepoin-

te de cours pas nécessairement conçue pour eux, qui débutait en deuxième année et qui pouvait s'étendre sur trois ans. La situation n'était donc pas adaptée à un retour aux études pour des professionnels qui avaient souvent quitté les bancs d'école plusieurs années auparavant. Ils se trouvaient inscrits dans une cohorte homogène et compacte issue du système d'éducation québécois et non adaptée à des diplômés ayant déjà l'expérience de la pratique pharmaceutique. La situation n'était optimale pour personne.

Le projet d'un programme d'appoint destiné aux pharmaciens étrangers n'est donc pas né hier. Au milieu des années 2000, l'OPQ avait mis en place le Groupe de travail-cohorte de l'Ordre des pharmaciens du Québec, qui visait à évaluer la pertinence et la faisabilité de développer un programme de formation d'appoint destiné à répondre aux besoins spécifiques des diplômés formés à l'étranger. Il semblait évident que le modèle de l'époque ne remplissait pas les objectifs visés, ni en termes de nombre de pharmaciens formés pour obtenir une équivalence de diplômes, ni en termes de durée des études : trop peu d'étudiants qui devaient suivre un parcours beaucoup trop long. De plus, considérant la clientèle étudiante adulte et immigrante, l'environnement et les méthodes d'apprentissage nécessitaient d'être modulés pour convenir au contexte d'un programme universitaire. Les deux facultés de pharmacie avaient participé aux activités de ce groupe de travail qui a soumis deux rapports en 2006 et 2007^{2,3}.

Par la suite, l'OPQ a travaillé avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour assurer le financement du projet qui a été confié à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Pour mener à bien ce projet, la Faculté a pu compter sur un prêt de service de l'OPQ, en la personne de la pharmacienne Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement de l'OPQ. Cette dernière a apporté pendant près d'un an son expérience et son expertise portant sur les besoins des candidats étrangers qui aspirent à se joindre à la pratique québécoise. Elle a assumé un leadership certain, conjointement avec les membres facultaires, pour assurer en un temps record la mise en opération d'un solide Programme de qualification en pharmacie (QeP)⁴.

La création du Programme de qualification en pharmacie, offert pour la première fois en 2011, est un projet élaboré

avec soin. Il représente un travail de longue haleine bien documenté et un partenariat fructueux entre les facultés de pharmacie, l'OPQ et le gouvernement du Québec. Il est arrivé juste au moment où le gouvernement du Québec signait un accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles entre la France et le Québec et que le MICC reconnaissait la pharmacie comme une profession nécessitant un apport de diplômés étrangers.

En ce sens, le Programme de qualification en pharmacie représente une très belle réussite d'intégration entre les orientations gouvernementales, les besoins professionnels et les impératifs universitaires. Il reflète aussi la volonté de permettre à ces diplômés étrangers de jouer un rôle actif dans notre société tout en améliorant l'offre de services à la population de façon sécuritaire et adaptée aux réalités du Québec.

Ce travail de concertation permet donc maintenant à une trentaine de pharmaciens étrangers de réaliser leur formation d'appoint en moins de deux ans et en français. Tel que le décrit l'article de Burelle et coll., le Programme se concentre sur les connaissances et compétences complémentaires à leur formation et permet donc d'économiser beaucoup de temps, puisqu'il prend en compte les acquis antérieurs de ces pharmaciens¹. L'objectif a toujours été de former des pharmaciens de manière à ce qu'ils démontrent les mêmes compétences que ceux formés de façon traditionnelle.

Les yeux sont donc rivés sur les premiers diplômés du Programme de qualification en pharmacie. En date du 25 juillet 2013, une trentaine d'étudiants de la cohorte de 2011 ont terminé avec succès le Programme de qualification en pharmacie. Dix-neuf permis ont été délivrés (mai, juin ou juillet 2013), dont 12 permis réguliers et sept permis temporaires (langue française). Une dizaine

de diplômés du Programme de qualification en pharmacie étaient en internat alors qu'un étudiant n'avait pas encore commencé son stage. Il sera intéressant de connaître l'avis des collègues qui ont maintenant l'occasion de travailler avec eux depuis ce printemps.

En septembre 2013, le Programme de qualification en pharmacie accueillera sa troisième cohorte de nouveaux arrivants. Ces derniers auront été sélectionnés parmi plus de 180 demandes d'admission. Ces candidats démontrent une passion pour la pharmacie et une grande détermination à intégrer la pratique professionnelle au Québec. Ils ont une expérience de vie et une richesse culturelle qui seront des atouts indéniables pour la profession et pour notre société. Nous souhaitons sincèrement qu'ils puissent trouver au sein de la profession le même appui qui est généreusement offert à nos nouveaux diplômés qui lancent leur carrière.

Financement

Aucun financement en relation avec le présent article n'a été déclaré par les auteurs.

Conflit d'intérêts

Tous les auteurs ont rempli et soumis le formulaire de l'ICMJE pour la divulgation de conflits d'intérêts potentiels. Les autres auteurs n'ont déclaré aucun conflit d'intérêts en relation avec le présent article.

Déclaration

Une autorisation écrite a été obtenue de la personne citée dans l'article.

Références

1. Burelle S, Minville A, Pharand C. Implantation du nouveau programme de Qualification en pharmacie de l'Université de Montréal. *Pharmactuel* 2013;46:209-14.
2. Direction de l'admission et du perfectionnement. Rapport du Groupe de travail – cohorte : Formation d'appoint pour les diplômés en pharmacie formés hors Québec. Document interne. Ordre des pharmaciens du Québec. 2006. 63 pages.
3. Direction de l'admission et du perfectionnement. Rapport du Groupe de travail – cohorte (partie 2) : Évaluation de la faisabilité de développer une formation d'appoint pour les diplômés en pharmacie formés à l'étranger. Document interne. Ordre des pharmaciens du Québec. 2007. 42 pages.
4. Minville A. Dossier de présentation pour la Création du Programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers. 2010. 60 pages.